

Image not found or type unknown



Remboursement à la sécu des prestations

Par **margot49**, le **25/04/2013** à **10:22**

Bonjour, une personne de ma famille est en attente d'indemnisation par l'assurance adverse, suite à un AT AVP qui a duré de nombreux mois.
Est il vrai que la CPAM, sur l'indemnité qu'il recevra, peut demander à la victime un remboursement des prestations et/ou des frais médicaux ?? Je croyais que c'était la compagnie d'assurances qui le cas échéant devait rembourser la sécurité sociale.
Merci de votre réponse